

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Syndical

Séance du 08 décembre 2022 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.

Début séance à 14 heures 35 – Fin de séance à 15 heures 00

Etaient présents : M. Jean-Paul PAVILLON ;
M. Jean-Paul BEAUMONT ; M. François BOET ; M. Jacques BLONDET ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT

Etaient excusés : M. Samuel RICOU ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Yves BERLAND

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Yves BERLAND a donné pouvoir à Monsieur François BOET

Assistaient aussi :

M. Bertrand DEGRIECK, M Jean ROUSSELOT, MME Anne-Laure RIOBE

Le conseil a nommé secrétaire, Monsieur Jacques BLONDET ;



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de l'hôtel de Communauté d'Angers
Loire Métropole le 9 décembre 2022**

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

BUREAU SYNDICAL

Séance du :

JEUDI 8 DECEMBRE à 14h30

Salle des Conseils – Place Charles de Gaulle

49220 LE LION D'ANGERS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

DOSSIERS	RAPORTEURS
Appel nominal	Monsieur Jean-Paul PAVILLON
Secrétaire de séance - Désignation	Le Bureau syndical a désigné Monsieur JACQUES BLONDET secrétaire de séance
Procès-Verbaux – Approbation	Monsieur Jean-Paul PAVILLON Le Bureau adopte à l'unanimité

N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS
1	Introduction	M. PAVILLON
2	Dossiers en exergue	
3	Fonctionnement du Syndicat et représentations	
4	Ressources Humaines	
5	Finances	
6	Gestion des milieux aquatiques	
6.1	Convention remise d'ouvrage au propriétaire riverain	<p style="text-align: center;">M. PAVILLON Le bureau adopte à l'unanimité</p>
6.2	Conventions de partenariat avec l'université d'Angers master Zones Humides et l'association PEGAZH	<p style="text-align: center;">M. PAVILLON Le bureau adopte à l'unanimité</p>
6.3	Convention d'Entente Intercommunautaire pour l'exercice de la GEMA avec la communauté de Communes du pays Sabolien et la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour les bassins versants du Rodiveau, du ruisseau des Roches, du ruisseau de la Boisardière et du pré-long	<p style="text-align: center;">M. PAVILLON Le bureau adopte à l'unanimité</p>
7	Prévention des inondations	
8	Liste des actes signés	Liste remise aux élus et remise au procès-verbal
9	Questions diverses	

ANGERS, le 9 décembre 2022

Le Président Jean-Paul PAVILLON

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME